

UNITÉ DE COMPTE À CAPITAL NON GARANTI À L'ÉCHEANCE :
CLN RALLYE 7,70 %
CODE ISIN : XS0386525678

Cet instrument financier complexe est une unité de compte. Sa valeur, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Risque de non garantie en capital à l'échéance et à tout instant en cas de sortie anticipée (*rachat, décès, arbitrage*) :

Pour les produits dont la formule de paiement ou de remboursement comporte une protection totale ou partielle du capital, une telle protection ne vaut qu'à la date d'échéance desdits produits. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'avant la date d'échéance, le prix ou la valeur de ces produits peut être inférieur au niveau de cette protection du capital.

Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de Crédit :

En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel. Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit.

Risque de marché :

Ce produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Certains produits intègrent un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse.

Risques relatifs aux conditions de marché défavorables :

Les variations de la valeur de marché de certains produits sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité ces produits avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider ces produits dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que ces produits comportent un effet de levier.

Risque de liquidité :

Pour certains produits, il n'existe pas de marché liquide sur lequel ces produits peuvent être facilement négociés, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel ces produits pourront être revendus. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

Paraphe(s)

NOTICE D'INFORMATION

La notice d'information correspondant à cet instrument financier complexe est jointe à la présente annexe financière et fait partie intégrante de cette dernière.

CONDITIONS DE L'INVESTISSEMENT

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 17/12/2009. Les investissements reçus postérieurement se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 17/11/2009 et le 17/12/2009, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire.
- En cas de défaut de l'Emetteur ou du Garant, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- Les coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740). Ils ne sont acquis qu'aux souscripteurs toujours porteurs de l'Unité de Compte à la date de paiement, aucun prorata ne sera effectué dans le cas contraire.
- En cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'Obligation seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740).
- A l'arrivée à terme, les montants résultant du remboursement de l'Obligation seront investis automatiquement et sans frais sur le Fonds Général, tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

Fait en 2 exemplaires originaux (un exemplaire pour le(s) souscripteur(s), un exemplaire pour l'assureur)

Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et compris les termes (cocher la ou les cases correspondantes) :

De la term-sheet/du prospectus,

De la brochure commerciale,

Constituant la notice d'information de l'instrument financier.

À _____,

Le ____/____/____

Signature(s) du(es) souscripteur(s)
(suivie(s) de la mention manuscrite*)

*** Mention manuscrite (à reprendre par chacun des souscripteurs) :**

« Je reconnais avoir pleinement appréhendé la nature de l'instrument financier choisi ainsi que les risques afférents dont celui de perte éventuelle d'une part ou de la totalité du capital investi à tout instant et notamment en cas de sortie anticipée, y compris en cas de décès».

Le Souscripteur / Adhérent peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de AEP - Assurance Epargne Pension, de ses Mandataires, des ré-Assureurs ou des organismes concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé en s'adressant au siège social de AEP - Assurance Epargne Pension.